



**ÉCOLE  
DES MÉTIERS**  
DIJON MÉTROPOLE

*L'excellence par l'alternance*



<b>RÈGLEMENT D'EXAMEN</b>
---------------------------

<b>MENTION COMPLÉMENTAIRE ACCUEIL - RÉCEPTION</b>			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics)		<i>Autres candidats</i>	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1</b> - Pratique professionnelle en français, anglais et langue vivante étrangère 2	<b>U 1</b>	<b>5</b>	CCF		ponctuel pratique et oral	50 min.
<b>E2</b> - Étude d'une ou de situation(s) professionnelle(s) (a)	<b>U 2</b>	<b>3</b>	ponctuel écrit	3 heures	ponctuel écrit	3 heures
<b>E3</b> - Évaluation des activités en milieu professionnel et communication	<b>U 3</b>	<b>2</b>	CCF		ponctuel oral	20 min.

(a) Étude de cas intégrant l'utilisation de logiciels standards (texteur, tableur, grapheur, PAO)

CCF : contrôle en cours de formation

\* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 08/06/1995).